

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 21/11/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Cinq Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARBELIN.

Étaient excusés : M. Frédéric BASTIEN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAY.

OBJET DE LA DELIBERATION :

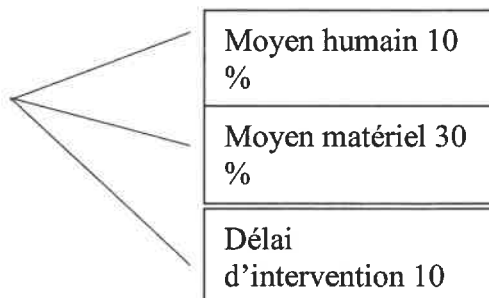
Délibération 2024/61 : Choix entreprises travaux espaces verts

Monsieur le Maire informe qu'il a adressé un dossier de consultation aux entreprises ACMR PAYSAGES à Puylaurens, PATRICK SERVICES à Viviers-lès-Lavaur, LES JARDINIERS DE CASAC à Cuq-Toulza et EURL ESPACE VERT JULIE à Magrin avec 4 lots.

Considérant la consultation débutée le 17 octobre 2024 selon le cahier des charges des travaux d'entretien d'espaces verts, 4 lots ont été établis afin que chaque entreprise réponde selon ses compétences, en fonction d'un règlement et en fonction de critères d'attribution des offres (50% pour le prix et 50% de technicité) :

- Lot 1 : Entretien annuel (taille des espaces verts, désherbage) des deux cimetières et de la rue Aristide Briand, avec une antenne rue de l'Estandarié ;
- Lot 2 : Entretien annuel (taille des espaces verts, désherbage) de la rue de la Boulbène, rue du Hameau de la Boulbène, rue du Pastel ;
- Lot 3 : RN126 (taille des massifs, désherbage) ;
- Lot 4 : Taille des haies de la place du 19 mars 1962 et de l'impasse Saint-Victor, et taille de 17 arbres (une fois par an).

- Critère prix 50 % ;
- Critère technicité 50 %



Considérant les offres des entreprises DIRLES MANON (Magrin), LES (Cuq-Toulza), PATRICK SERVICES EI (Viviers-Lès-Lavaur) et l'entreprise (Puylaurens) qui n'a pas répondu à la consultation ;

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote de cette délibération, du fait qu'un membre de sa famille a soumis un devis ;

Monsieur le Premier Adjoint Pierre HERAILH assume la présidence de la séance et précise qu'une commission a analysé les offres et propose de délibérer sur la proposition de la commission ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose à 13 voix pour valide les offres suivantes :

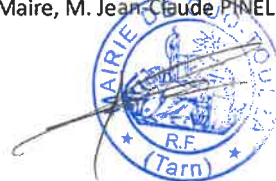
- VALIDE l'offre de l'entreprise PATRICK SERVICES pour le lot 1 avec une notation de 90,3 points ;
- VALIDE l'offre de l'entreprise EURL ESPACE VERT JULIE pour le lot 2 avec une notation de 88,1 points ;
- VALIDE l'offre de l'entreprise EURL ESPACE VERT JULIE pour le lot 3 avec une notation de 95,75 points ;
- VALIDE l'entreprise de ESPACE VERT JULIE pour le lot 4 avec une notation de 93,4 points.

DESIGNE les référents suivants qui seront en charge de faire le lien avec les entreprises :

- Lot 1 / Rue Aristide Briand : M. Gérard BOUISSON
- Lot 1 / Cimetières : M. André HEBRARD
- Lot 2 : M. Serge CLERGEAU
- Lot 3 : M. Jean-Claude PINEL
- Lot 4 : M. Jean-Claude PINEL.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Délibération rendue exécutoire
Affichage et envoi en Sous-Préfecture
De Castres, le 05/12/2024
Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL



Le Secrétaire de séance, Mme Sylvie GAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Sylvie Gay".